

Remise du Label Made in Luxembourg : 99 entreprises nouvellement labellisées – évaluations positives de l’aposition d’origine auprès des entreprises

Dans le cadre des Journées Création, développement et reprise d’entreprise, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont procédé ce 29 novembre 2016 à la remise officielle des certificats du label « Made in Luxembourg » à 99 entreprises. Le label Made in Luxembourg répertorie aujourd’hui quelques 750 entreprises du secteur de l’artisanat et du commerce. Les résultats d’une étude concernant la perception et l’utilisation du label par les entreprises complétée par des témoignages de chefs d’entreprises ont illustré cette année l’importance de cette apposition d’origine. Des explications concernant le rôle des entreprises vis-à-vis de la nouvelle signature du Luxembourg « Let’s make it happen » par Madame Tania Berchem, coordinateur général de la promotion de l’image de marque pour le Luxembourg, ont clôturé cet évènement annuel de networking autour du label.

C’est en présence de Monsieur Tom Wirion, directeur général de la Chambre des Métiers et de Monsieur Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, que 99 entreprises du secteur de l’artisanat et du commerce ont obtenu leurs certificats « Made in Luxembourg » pour un produit ou service lors de cette cérémonie. Octroyé à 750 entreprises luxembourgeoises depuis son lancement en 1984, le label concerne des biens produits au Luxembourg mais également des prestations de services effectuées depuis le Luxembourg. Les activités des entreprises qui en bénéficient sont très variées allant à travers tous les secteurs de l’artisanat et du commerce. Cette année, deux entreprises méritent d’être relevées : il s’agit d’une part de la société Cooperhotcooture (www.cooperhotcooture.lu) et notamment du jeune créateur talentueux Sacha Cooper découvert par les organisateurs de Vancouver Fashion Week et invité à y présenter une collection de prêt-à-

porter féminin en mars 2017. Ainsi, il sera le premier créateur luxembourgeois sur le « runway » à Vancouver pour cette occasion. D'autre part, il importe de rehausser la labellisation du vainqueur de 2016 du Prix de la qualité et de l'excellence luxembourgeois et donc de l'entreprise ThyssenKrupp Ascenceurs Luxembourg (www.thyssenkruppascenceurs.lu) implantée depuis 30 ans au Luxembourg et connue pour ses ascenseurs et monte-charges.

Le listing complet des entreprises et produits est disponible sous www.made-in-Luxembourg.lu.

Les témoignages des entreprises concernant la perception du label – des considérations intéressantes

Quatre entreprises utilisant le label depuis un certain nombre d'années ont su illustrer leur point de vue quant à cette apposition d'origine. Ainsi, Luc Meyer des Salaisons Meyer à Bascharage constate un intérêt élevé de par sa clientèle nationale et transfrontalière pour le label d'origine qui notamment constitue un atout majeur en relation avec la provenance de la viande. La société Luxlait active aussi bien au niveau international que national a également souligné les effets positifs de cet outil luxembourgeois et fortement mis en relation notamment avec le lait de cette laiterie de tradition. « Mettre en évidence la notion de la production durable » tel était l'argument-phare de Jean-Luc Majerus de l'entreprise de construction Majerus-Parmentier qui notamment met en œuvre des produits artisanaux durables et responsables. La société Etixgroup active dans la conception, construction et conception de data center a finalement su clôturer les présentations en faisant part de ces expériences à l'international.

« Made in Luxembourg » - la perception des entreprises - résultats d'une étude récente

Faisant suite à une étude réalisée par les étudiants du BTS – Gestionnaire en commerce et marketing du Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion en réalisée en 2015 sur la perception du label par les consommateurs, la Chambre des Métiers a mis en route en 2016 une analyse auprès des entreprises labellisées quant à leur point de vue et l'utilisation du label. Ainsi, les entreprises voient bien l'importance du label vis-à-vis de la mise en évidence de l'origine mais sont tout à fait conscientes que l'apposition véhicule en même temps des considérations quant à la qualité des produits et services labellisés. Les entreprises constatent auprès de leur clientèle un intérêt élevé pour ces produits et service ce qui reflètent

les résultats de l'enquête réalisée auprès des consommateurs en 2015. Les entreprises ne sont par contre pas d'avis que les produits/services labellisés méritent un prix plus élevé bien que les estimations des consommateurs ont mis en évidence leur disposition à dépenser plus pour un produit/service bénéficiant de l'apposition. La mise en relation du label avec le développement durable est également bien prise en compte notamment pour ce qui est des aspects de proximité et de régionalité qui sont des éléments-clés observés par les entreprises dans ce contexte. La présentation des résultats se trouve en annexe.

La nouvelle signature du Luxembourg et le rôle des entreprises

Faisant suite au dévoilement de la nouvelle signature du Luxembourg début octobre, Madame Tania Berchem a présenté les détails relatifs tout comme les outils mis en route pour promouvoir le pays. En effet, les instruments et actions élaborés à cet effet font preuve d'une importance manifeste pour les entreprises quant à cette image de marque véhiculée notamment à l'extérieur du Luxembourg et ce sont notamment les entreprises qui contribuent à la transmission des communications relatives par leurs activités nationales et internationales.

Le label

Le label « Made in Luxembourg » est une marque créée en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce. Il sert à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services. Il permet, d'une part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux de qualité à l'étranger. L'utilisation du label peut être multiple, que ce soit par apposition sur le produit même ou sur le papier à en-tête de l'entreprise, sur le matériel publicitaire ou sur les documents commerciaux. L'entreprise doit néanmoins veiller à ce que le rapport direct entre le produit pour lequel le droit d'usage a été octroyé et le label soit respecté.

Pour les consommateurs, le label « Made in Luxembourg » garantit l'origine luxembourgeoise du produit ou service pour lequel il a été accordé, ce qui peut le rassurer. Pour les entreprises, l'information sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation dans un monde globalisé. Le label leur permet ainsi d'afficher l'origine de leur savoir-faire. Il peut également être utile pour la promotion de leurs produits et services, au Grand-Duché et à l'étranger afin de se distinguer de leurs concurrents.

La relance du label en 2014

C'est en 2014 que le label « Made in Luxembourg » fête son 30ième anniversaire et que toute une série de nouveautés autour de cette appellation ont été lancées. En effet, le **règlement** d'usage et de contrôle du label luxembourgeois d'origine a été entièrement revu afin de vérifier si ses dispositions correspondaient bien à la réalité d'aujourd'hui, près de 30 ans après sa mise en place. Par ailleurs, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont tenu à uniformiser leur communication autour d'une identité graphique commune, d'un dépliant explicatif et un site web entièrement dédié au label www.made-in-Luxembourg.lu servant d'interface aussi bien aux entreprises qu'aux consommateurs afin de susciter d'avantage d'intérêt et de procurer une plus grande notoriété et visibilité au label. Les entreprises bénéficiant du label disposent d'un **certificat officiel** mentionnant explicitement leurs produits et services labellisés. Le certificat a une validité de 5 ans et sera renouvelé automatiquement, si les conditions requises sont toujours remplies.

Découvrez la liste des entreprises ayant obtenu le label au cours des 6 derniers mois dans le document en annexe.

La remise du Label Made in Luxembourg est organisée deux fois par an par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour le Springbreak (ancienne Foire de printemps) en 2017.

Pour de plus amples informations concernant le Label Made in Luxembourg, n'hésitez pas à contacter Jeannette Muller de la Chambre des Métiers au 42 67 67 - 222 ou label@cdm.lu ou Edith Stein de la Chambre de Commerce au 42 39 39 - 482 ou label@cc.lu

Annexe : Liste des entreprises labellisées durant les six derniers mois

Luxembourg, le 29 novembre 2016

Communiqué par la Chambre des Métiers

Liliane ESTEVES
Responsable Communication
2 Circuit de la Foire Internationale
BP 1604

L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 217
Fax: +352 42 67 87
E-mail: liliane.esteves@cdm.lu

Annexes :

Liste des 99 entreprises labellisées les derniers 6 mois

Présentation des résultats de l'étude sur la perception du label par les entreprises